

Module « Promotion de la santé en milieu pénitentiaire »

Septième université d'été francophone de santé publique de Besançon, du 4 au 9 juillet 2010

Présentation

Les personnes détenues représentent une population cumulant de nombreux facteurs de risques. Bien souvent, avant leur incarcération, elles étaient confrontées à des situations de précarité et d'exclusion qui concouraient à un faible accès aux soins et aux droits. Même si des progrès incontestables ont été réalisés depuis la mise en œuvre de la loi du 18 janvier 1994 relative à la prise en charge sanitaire des détenus, il reste de nombreux problèmes spécifiques à prendre en compte :

- Besoin de construire des réponses adaptées pour prévenir certains risques (infectieux liés aux pratiques addictives, suicide...).
- Difficulté de coordonner les acteurs et les actions de prévention et d'éducation pour la santé.
- Besoin de connaissance réciproque des professionnels soignants et pénitentiaires.
- Besoin d'une meilleure continuité des soins à la sortie.

L'objectif de ce module est de mieux comprendre l'environnement pénitentiaire (population détenue, exercices et contraintes professionnelles, prise en charge sanitaire et sociale...) afin d'aborder spécifiquement les conditions d'implantation d'actions de promotion de la santé dans ce lieu de vie : interventions sur l'environnement, les pratiques professionnelles, les aptitudes individuelles...

Approche et organisation

Dans une approche participative alternant travaux en petits groupes et en séances plénières, les contenus développés privilégieront l'expérience professionnelle des participants à travers l'analyse de cas concrets, des échanges de pratique, des débats et exposés.

Contenu

- Spécificités socio-sanitaires de la population détenue, milieu de vie, modalités de prise en charge...
- Contexte législatif : mission et rôle des professionnels sanitaires et pénitentiaires.
- Promotion de la santé : définition, organisation, contrainte, pratiques professionnelles, éthique...
- Éducation pour la santé : freins et leviers de mise en œuvre.

Public

- Professionnels soignants exerçant ou non en milieu pénitentiaire : Médecin, Infirmier(e),
- Psychologue, Cadre de santé, personnels des Unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)...
- Professionnels pénitentiaires et de la Protection judiciaire de la jeunesse : Conseiller d'insertion et de probation, Educateur, Surveillant, Gradé surveillant, Chef d'établissement pénitentiaire, Directeur...
- Professionnels DRASS/DDASS (futures ARS).
- Professionnels associatifs.

Responsables de l'enseignement

Sonia Caillaux, Directrice adjointe de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Picardie.

Olivier Rovere, Responsable du volet « promotion de la santé des personnes détenues », Groupement régional de santé publique (GRSP) Nord – Pas-de-Calais.